

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 14 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 du mois d'octobre à 20 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.

Date de convocation du conseil municipal le 09 octobre 2025.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Anne DUNAN, Marc CAUMONT, Stéphane AUZERAL, adjoints,

Jean Pierre BUERBA, Anne-Laure JEAN BAPTISTE, Jean-Baptiste GRANGE, Jean-Laurent PEREZ, Sylvie BIRABEN, Raphael BENOIT.

ABSENTS EXCUSES

Jean-Philippe DELARUE procuration à Marc CAUMONT

Kate MARIE procuration à Sylvie BIRABEN

Laura LAVILANIE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 11 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Jean-Baptiste GRANGE est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **25 août 2025**.

Le compte rendu du conseil municipal du **25 août 2025** est approuvé à l'unanimité.

**PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE FORMATION
DE LA CHAMBRE DES METIERS (108-2025)**

Monsieur le Maire indique que par courrier du 9 septembre 2025, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, sollicite la commune afin de participer aux frais de fonctionnement du centre de formation.

La subvention de la commune contribue à maintenir son équilibre financier.

Le montant de cette participation pour l'année 2024 est fixé à 100€ par apprenti.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide le versement d'une participation de 100€ auprès de du CMA de Tarbes.

Au registre sont les signatures,

Philippe CARRERE

Maire d'Arreau